

Controverse autour de la campagne publicitaire sur l'inceste (février 2005)

lundi 28 février 2005.

Ce que dit de l'inceste la controverse

La campagne d'affichage sur l'inceste, qui fait controverse auprès des lecteurs des médias qui la publie, traduit bien la difficulté de penser l'abus sexuel intra-familial à partir de l'expérience des personnes qui l'ont vécu.

► Réagir ou désinformer ?

" Une bonne campagne contre l'inceste devrait montrer aux parents les limites de l'intimité de l'enfant, en expliquant par exemple qu'il faut fermer la porte de la salle de bains pendant la douche" dit Annie Gaudière, directrice générale de l'organisation Allô enfance maltraitée (le 119) dans l'édition du Monde du 22 février. Les appels téléphoniques reçus par le 119 révéleraient donc des situations de vie à ce point différentes de ce que décrivent les victimes d'inceste devenues adultes pour qu'Annie Gaudière réduise l'abus sexuel intrafamilial à une histoire de porte ouverte ? L'enquête ethnographique et la consultation en milieu hospitalier permettent d'établir un constat certain : l'abuseur ouvre la porte même quand elle est fermée ; occasionnellement, il la casse. La plupart du temps, il casse chez sa victime toute velléité éventuelle de fermer la porte. L'argumentation de Jean-Pierre Ancillotti, psychologue et expert auprès des tribunaux, qui est proposée dans la chronique du médiateur (édition du 20 février) ne résiste pas non plus, ni aux descriptions cliniques, ni à l'enquête ethnographique, ni d'ailleurs à ce que montrent les encarts publicitaires. Avant de s'interroger sur l'effet que peut produire cette campagne publicitaire dans des familles déstructurées (quel effet, à propos ? Faut-il sérieusement comprendre que cet affichage publicitaire peut donner l'idée d'un passage à l'acte incestueux ? Ou alors de quoi s'agit-il ?), il faut préciser que l'immense majorité des abus sexuels incestueux ont lieu dans des familles solides et très bien structurées. Structurées autour de l'inceste, certes, mais néanmoins structurées. Alors en effet, la dénonciation de l'inceste n'est jamais sans conséquence au sein d'une famille, mais pas dans le sens suggéré par Jean-Pierre Ancillotti. Les résultats des enquêtes, de la clinique, ainsi que les observations des magistrats (juge Vrignaud, *De l'inceste*, dirigé par Françoise Héritier) montrent que la famille explose sous le coup de la dénonciation, mais parvient généralement à se reconstruire, en excluant celui qui a dénoncé l'inceste jugé fauteur de trouble, plus qu'en excluant le violeur. Quant à la question des fausses déclarations, faux souvenirs et calomnies que ces encarts publicitaires susciteraient, c'est tronquer la réalité des situations judiciaires, dans lesquelles la proportion des fausses allégations est infime (moins de 3 %, ce qui laisse 97 % de vraies déclarations).

"C'est dans l'intimité et dans la confidentialité qu'il faut lutter contre l'inceste, pas en faisant du battage médiatique", dit aussi la coordinatrice de SOS-inceste-pour-revivre. Le silence, la honte, le secret, qui sont des alliés précieux de l'abus sexuel intra-familial seraient donc à préserver dans l'intérêt de l'enfant. "La vue de ces encarts publicitaires pourrait bloquer sa [de l'enfant victime] capacité à

communiquer", affirme enfin le vice-président de l'association Enfance et Partage. Jusqu'à la date de parution de ces encarts, les enfants victimes d'abus sexuels ne communiquaient pas davantage. Les victimes d'inceste ne disent pas l'inceste à l'extérieur de la famille, et le disent peu à l'intérieur de la famille, en tous cas pas tant qu'ils sont enfants. Leurs frères, leurs sœurs, et les éventuelles autres personnes qui cohabitent avec ne le disent pas non plus. Ni durant l'enfance, ni plus tard, quand chacun est devenu adulte. Le peu de signalement d'agresseurs incestueux, ou de confrontations, proportionnellement aux centaines de milliers d'agresseurs, en atteste. Très marginalement, certains dénoncent les abus dont ils ont, ou un proche, été victime, quand survient le risque que les agressions sexuelles soient reconduites sur un enfant de la génération suivante, par le même agresseur ou par un autre. Pour 60 millions de Français, si on compte 6 % de victimes d'abus sexuels intra-familial, ce qui est au plus bas de la fourchette proposée par les enquêtes quantitatives (dont la récente enquête ENVEFF), cela fait au moins trois millions six cent mille victimes ; les agresseurs se comptent donc plus probablement en millions qu'en centaines de milliers. Or, selon les chiffres fournis par l'Observatoire d'Action Sociale Décentralisée (ODAS) le nombre de signalements pour abus sexuels sur les enfants tourne autour de 5500 par an, en moyenne, sur les cinq dernières années. L'addition de tous les signalement effectués depuis que l'Etat a installé la procédure ne dépasse donc pas 1 % du nombre de victimes d'inceste en France. Les enfants victimes d'abus sexuel dans leur famille se taisent car le silence qui entoure cette pratique de leur vie quotidienne, éventuellement assorti de menaces, leur apprend à se taire. Tous les témoignages de victimes d'inceste ou autobiographies publiées en montrent de bons exemples, en tête le récent livre-témoignage de Ian Soliane (*Le crayon de papa*, 2004, Editions Léo Scheer). L'absence de paroles qui désignent, ou concernent, les abus sexuels du père sur le fils, était mise en avant, et présentée comme un élément fort de l'ouvrage. L'abus sexuel fait partie de la vie quotidienne d'un enfant qui en fait les frais, ce que savent plus ou moins en conscience ses proches. Dès lors, sur quoi communiquerait cet enfant, et auprès de qui s'ouvrirait-il de ce qu'il vit ?

► Les acteurs de la controverse

Qui parle, dans cet échange récent sur l'inceste, dans quel but, dans quel cadre, et comment sont documentés les savoirs des uns et des autres : autant de questions qui permettent d'éclairer autrement la controverse. D'un côté, un regroupement d'adultes, anciens enfants victimes d'abus sexuels intra-familiaux ; d'un autre côté, des lecteurs, des professionnels du champ social, de la psychologie ou de la protection de l'enfance.

Les premiers ont un savoir sur l'inceste fondé sur leur expérience personnelle de l'abus sexuel, et sur le partage de cette expérience. Dans le cadre d'une association et en partenariat avec une agence publicitaire, ils décident de communiquer une part de cette expérience, à leur façon, ce qui est inédit. Jusqu'à présent, les seules représentations graphiques sur l'inceste sont publiées dans le cadre d'ouvrages spécialisés, et montrent des dessins d'enfants victimes d'inceste (par exemple, les planches de dessins du remarquable et classique ouvrage de Frédérique Gruyer, Martine Fadier-Nisse et Pierre Sabourin, *La violence impensable*, Nathan, 1991). Les dessins, qui mettent en scène des organes génitaux disproportionnés, ou bien des animaux ou des objets à forme phallique, ne sont pas laissés à l'émotion du lecteur ; ils sont balisés par les commentaires et les interprétations des professionnels qui soignent les enfants auteurs de ces dessins. Dans la campagne publicitaire

présentée par l'agence V, le photographe ne travaille pas comme interprète traducteur de l'image proposée. Il est plutôt assistant de réalisation de l'adulte ancien enfant victime d'abus sexuel intra-familial, et prête son concours à une restitution réaliste non soumise au filtre de l'interprétation élaborée. Pas de décryptage possible de l'image proposée à travers la symbolisation. La mise en scène d'objets familiers de l'environnement d'un enfant est livrée brute et morcelée, comme dans la représentation infantile : nounours, biberon, canneton, boîte à langue, et pourquoi pas pénis. On peut donc inscrire cette campagne dans un projet de représentation juste - jusqu'au dégoût qu'elle suscite pour tous les publics, victimes d'inceste en tête - et subjectif de la question de l'abus sexuel intra-familial.

De l'autre côté de la controverse, les professionnels s'expriment au titre de leurs compétences et de leur statut de professionnels, experts de la protection de l'enfance, ou de l'écoute des enfants violentés. La légitimité de leurs réactions repose sur le fait que ces professionnels travaillent au contact des familles incestueuses. Mais pour autant, le savoir qui fonde leur pratique professionnelle et au nom duquel ils s'expriment dans les colonnes du Monde n'est pas construit à partir de l'écoute des familles incestueuses (manifestement). Il est construit à partir de formations universitaires qui n'abordent quasiment pas la thématique des agressions sexuelles. La question est inexistante dans les cursus de sciences sociales, marginalement évoquée à l'Ecole Nationale de la Magistrature via une mise en garde sur les fausses allégations, et reléguée au rang de fantasme oedipien en psychologie. La documentation disponible, en outre, principalement produite en Amérique du Nord dans les départements universitaires de travail social ou de psychologie sociale, consiste principalement en enquêtes quantitatives qui ne peuvent restituer la complexité des situations. Au bout du compte, ce dont témoigne le point de vue de ces professionnels sur l'inceste, c'est de l'insuffisance grave des savoirs sur la question des abus sexuels intra-familiaux. Grave pour les victimes, d'abord, pour la société, ensuite, compte tenu de ce que coûte à la collectivité les dépressions à répétition, les dépendances aux produits psycho-actifs, les conduites à risque variées, la désinsertion sociale et les suicides des victimes, que n'aide pas le poids tenace du silence.

A travers les réactions qu'elle déclenche, et sans la dissocier de ces réactions, cette campagne n'est pas du tout contre-productive. Elle a au moins le double mérite de révéler les mythes modernes autour de l'abus sexuel intra-familial et partant, de fournir une base de travail à partir de laquelle peut s'enraciner la réflexion.

Dorothee Dussy, Marc Shelly, AREVI

Marc Shelly est médecin en santé publique à l'hôpital Fernand Vidal, à Paris. Depuis dix ans, il s'intéresse à la question des abus sexuels intra-familiaux, à partir de certains effets observés tels que la toxicomanie, l'alcoolodépendance et la prostitution. L'ensemble des observations le conduit à la construction progressive d'une clinique de l'abus sexuel.

AREVI est une association loi 1901 (Actions/Recherches et Echanges entre Victimes d'Inceste) <http://www.inceste.arevi.org>